



Werner De Dobbeleer,  
Institut belge pour la  
sécurité routière

## Les chiens doivent aussi attacher leur ceinture de sécurité

Si elle ne fournit aucune précision quant à la sécurité des chiens en voiture, la loi stipule néanmoins qu'une charge doit toujours être attachée de manière sûre. Par 'charge', on entend également les animaux. Bien sûr, ces derniers ne doivent pas être réellement attachés au moyen d'une ceinture de sécurité, mais on peut se procurer, dans les commerces spécialisés, des harnais qui peuvent être fixés aux points d'ancrage se trouvant dans le coffre ou au système d'attache des ceintures. Un animal non attaché dans une voiture constitue un danger dans la mesure où il peut distraire et gêner le conducteur. Par ailleurs, en cas de collision, l'animal devient un projectile et peut ainsi blesser gravement les passagers. Sans parler des blessures que le chien lui-même peut encourir.

Belga, 23 juillet 2007

### Webwatch



## La Sécurisphère

Vous cherchez des informations sur la sécurité portuaire dans le monde? Sur la surveillance par satellite des agresseurs sexuels? Ou encore sur l'utilisation de drones (petits avions télécommandés sans pilote) pour des missions policières? Ce ne sont là que trois des nombreux thèmes abordés sur le site de 'La Sécurisphère'. Il est réalisé par Benoît Dupont, professeur et directeur adjoint du centre international de criminologie comparée à l'Université de Montréal. Il est également titulaire de la Chaire de recherche du Canada en sécurité, identité et technologie. Ses recherches portent sur les organisations policières, la sécurité privée, la gouvernance de la sécurité, les nouvelles et l'équilibre précaire entre liberté et sécurité. Le site est régulièrement alimenté par de nouvelles études et une revue de presse mondiale sur les innovations en matière de sécurité.

<http://www.securisphere.blogspot.com>

### Bib



## Réforme des polices au niveau local

Cet ouvrage présente, outre un rapport d'avancement, une évaluation de la mise en oeuvre au sein des corps de police locale du concept de 'fonction de police orientée vers la communauté'. Cadre de référence culturel des services de police belges, ce concept est 'ancré' dans la loi de base – la loi sur la police intégrée de 1998 – et a été développé dans la circulaire ministérielle CP 1 du 27 mai 2003.

Les auteurs ont tenté de vérifier dans quelle mesure les cinq piliers de la fonction de police orientée vers la communauté (l'orientation externe, le travail orienté vers la résolution de problèmes, le partenariat, la justification et l'implication capable) sont intégrés sur le terrain dans la mise en oeuvre des six fonctions de base de la police locale.

Commission d'accompagnement de la réforme des polices au niveau local: troisième rapport d'évaluation: juin 2007 - Bruxelles: Politeia, 2007, 96 pp.

*La rubrique 'Bib' est réalisée par le Centre de documentation et de connaissances policières (DGS/DSED).*

## Flashé

GAND – Deux jours durant, la Belgique s'est bienveillamment laissée envahir par le Tour de France. Le lundi 9 juillet, la caravane du Tour a franchi la ligne d'arrivée au sprint dans le centre de Gand. Le lendemain, le signal de départ de la troisième étape était donné à Waregem. Quelque 2 100 fonctionnaires de la police locale et de la police fédérale furent mobilisés pour garantir un passage sans encombre du Tour. La police intégrée et ses partenaires ont assuré de manière excellente la sécurité et le maintien d'ordre.



La police **en chiffres**

# 1 700

Pour l'année 2005, le nombre de mandats d'arrêt européens émis (plus de 6 900) a doublé par rapport à celui de l'année 2004, aboutissant à la localisation et à l'arrestation de 1 700 personnes. Sur ces 1 700 personnes, 1 532 ont fait l'objet d'une remise. Dans la plupart des pays, l'une des avancées les plus remarquables du mandat d'arrêt européen a été de considérablement réduire les délais des procédures de remises par rapport à l'extradition. En moyenne, une demande de remise met moins de 6 semaines lorsque la personne ne consent pas à sa remise. Lorsque la personne consent à sa remise, le délai moyen est de 11 jours, alors que pour l'ancien régime de l'extradition, de telles demandes pouvaient rester en suspens pendant plus d'un an.